



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-07(21)

Isolation des composants de systèmes

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-07(21) – Isolation des composants de systèmes (PbM-)

Énoncés :

Avoir recours à des mécanismes de protection de la frontière dans le but de séparer [Affectation : composants du système désignés par l'organisation] assurant le soutien aux [Affectation : fonctions liées à la mission et aux activités définies par l'organisation].

Responsable : Aucun

Discussion :

Les organisations peuvent isoler des composants de systèmes qui exécutent diverses fonctions liées à la mission ou aux activités. Ce type d'isolation limite les flux d'information non autorisés parmi les composants de systèmes et fournit l'occasion de mettre en œuvre des niveaux de sécurité accrus pour certains composants de systèmes. La séparation des composants de systèmes par des mécanismes de protection frontalière permet d'accroître la protection de chacun des composants de systèmes et d'intensifier le contrôle des flux d'information entre ces mêmes composants. Isoler les composants de systèmes offre une protection accrue qui limite les dommages que les cyberattaques et les erreurs malveillantes pourraient causer. Le degré de séparation varie selon les mécanismes choisis. Les mécanismes de protection des frontières comprennent les routeurs, les passerelles et les pare-feu qui séparent les composants de systèmes en réseaux et sous-réseaux distincts; les dispositifs interdomaines qui séparent les sous-réseaux; les techniques de virtualisation; le chiffrement des flux d'information entre les composants de systèmes au moyen de clés de chiffrement distinctes et l'isolation physique et électrique complète du réseau ou du système concerné par rapport à tous les autres réseaux.